



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE



# Préservation de la ressource en eau

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# Quelques notions clés

Le principe **pollueur/payeur** :

Le principe pollueur payeur est un principe juridique et économique régie par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, qui indique que « **les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur** »

- Principe selon lequel sont construites les **redevances** des agences de l'eau

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Quelques notions clés

Des **redevances** adaptées aux différentes pollutions ou pressions :

- Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique : industriels (dont usines de traitement de l'eau)
- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : tous les particuliers à travers leur facture d'eau
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (eaux superficielles et eaux souterraines) : prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation, le refroidissement industriel ...
- Redevance pour pollution diffuse : les substances actives des pesticides les plus problématiques (payée directement par les metteurs sur le marché)

Des **redevances modulées** selon la sensibilité des milieux (état qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines), avec pour objectifs :

- Réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement en favorisant les activités non polluantes
- Constituer les recettes des agences de l'eau afin d'aider les collectivités, industriels, agriculteurs et associations à lutter contre la pollution de l'eau, protéger la santé, ... et **préserver la ressource en eau**

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

# Quelques notions clés

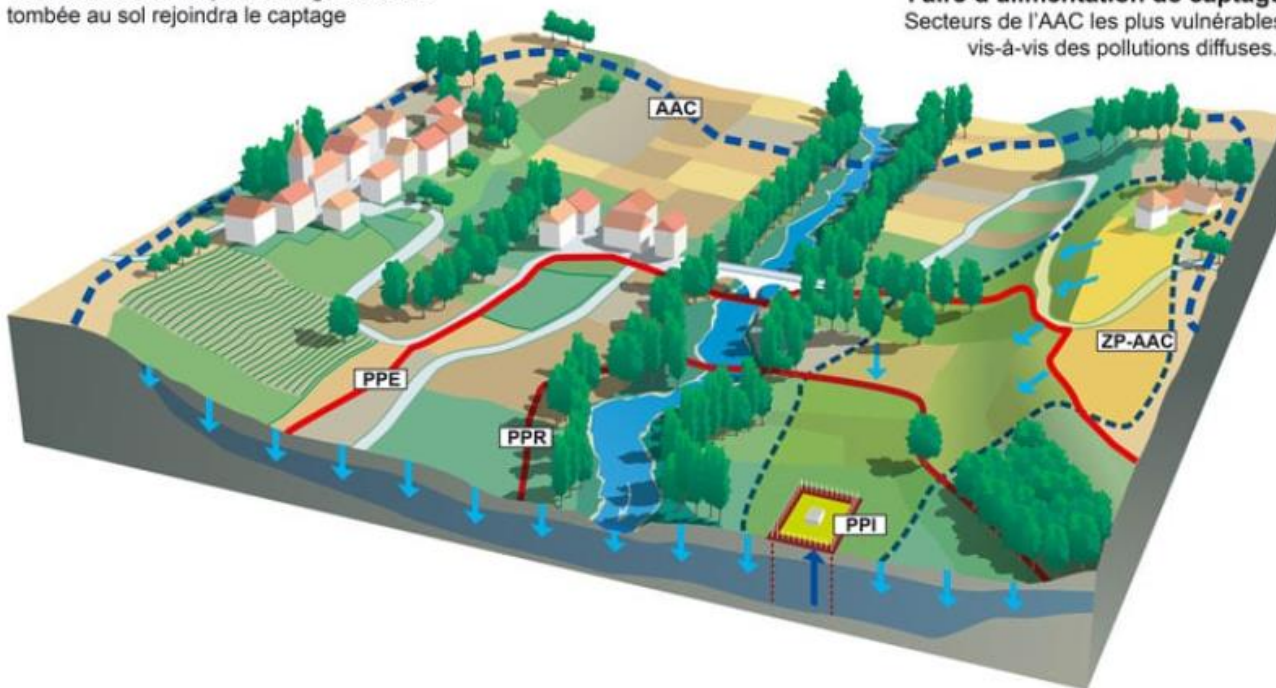
**Préserver la ressource en eau**, qu'est ce que cela signifie en matière d'eau potable ?

- D'un point de vue quantitatif : économie d'eau (sobriété, lutte contre les fuites dans les réseaux, ...)
- D'un point de vue qualitatif : **prévention** des pollutions en **agissant à la source** (différent des actions curatives), à l'échelle des aires d'alimentation de captages

## La protection des captages d'eau potable

**AAC** : aire d'alimentation de captage  
Surface totale sur laquelle une goutte d'eau tombée au sol rejoindra le captage

**ZP-AAC** : zone de protection  
l'aire d'alimentation de captage  
Secteurs de l'AAC les plus vulnérables  
vis-à-vis des pollutions diffuses.



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



# Les actions de l'agence de l'eau pour préserver la ressource

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT  
**eau**  
**seine**  
**NORMAN**

Qualitatif		Préventif		Curatif	
Attributaire		Agriculture et filières		Collectivités	
Chapitre		C1 – accompagner les changements de pratiques ou de systèmes agricoles		D1 – protéger les captages D2 – assurer l'approvisionnement en eau potable	



Conditionnalités

Quantitatif		Conditionnalités	
Attributaire		Agriculture et filières	
Chapitre		C2 – gestion collective de la ressource pour l'agriculture D3 – gestion de la rareté de la ressource en eau	

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Quelles actions pour demain ?

- Nouveau programme d'intervention (2025) : les discussions sont en cours (instances de bassin)
- Protection des captages et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable -> toujours pertinents
- Articulation avec la directive eau potable (PGSSE) et le plan Eau
- Renforcer les conditionnalités préventif / curatif : comment intervenir sur les AAC eaux superficielles ?

ENSEMBLE  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau